

1. *Débitrice: Cantor Immob SA, 1937 Orsières*
2. *Suspension de faillite: 29.01.2003*
3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.02.2003*
4. *Avance de frais: CHF 3'000.00*

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

Office des Faillites d'Entremont
1941 Vollèges
(00846624)